

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP**

Le vingt neuf juin deux mille vingt-trois à 18h15,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville,
après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 37
DATE DE LA CONVOCATION	22/06/2023
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	06/07/2023

OBJET :

**Etat du stock foncier détenu par l'EPFR PACA - Convention d'Intervention Foncière
relative à l'opération du Carré de l'Imprimerie**

Étaient présents :

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET ,
Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc
AUGUSTE , Mme Solène FOREST , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre
MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , M. Claude BOUTRON , Mme
Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme
Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Mélissa FOULQUE , M. Gil SILVESTRI ,
Mme Chiara GENTY , M. Alexandre MOUGIN , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien
VALERO , Mme Nina CAL , M. Alain BLANC , M. Eric MONTROYA , Mme Christiane BAR , Mme
Charlotte KUENTZ , Mme Isabelle DAVID , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH ,
Mme Marie-José ALLEMAND , M. Elie CORDIER , Mme Esther GONON
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Olivier PAUCHON procuration à Mme Maryvonne GRENIER, Mme Françoise DUSSERRE
procuration à Mme Martine BOUCHARDY, M. Bruno PATRON procuration à M. Jean-Pierre
MARTIN, M. Nicolas GEIGER procuration à Mme Esther GONON

Absent(s) :

M. Daniel GALLAND, M. Christophe PIERREL

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités
Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Christiane
BAR, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions
qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Dans le cadre de sa politique de requalification urbaine en centre ville, la Ville de Gap a engagé l'opération de restructuration du Carré de l'Imprimerie. Une délibération du 22 juin 2012 a autorisé la signature d'une convention d'intervention foncière avec l'Etablissement Public Foncier PACA.

Le projet étant entré dans sa phase opérationnelle, le Conseil Municipal du 27 janvier 2017 a autorisé la conclusion d'une nouvelle convention.

Cette convention a été signée le 22 février 2017 et arrivera à échéance le 31 décembre 2024.

Dans ce contexte, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit dans son article L.2241-1 que :

- "le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune" ;
- "le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune".

Le portage réalisé par l'EPF PACA s'inscrivant dans ce cadre réglementaire, la collectivité est donc tenue de prendre acte des acquisitions réalisées par cet établissement public.

Le montant des acquisitions réalisées par l'EPF PACA pour le compte de la Ville de Gap au 31 décembre 2022 s'élève à 4 683 598,22 €.

Ces acquisitions sont listées dans l'état détaillé transmis par l'EPF PACA et annexé à la présente délibération.

Décision :

Il est proposé sur avis favorables des commissions de l'Urbanisme, de l'Agriculture et de la Transition Énergétique, et des Finances réunies respectivement les 19 et 20 juin 2023 :

Article unique : d'approuver le bilan des acquisitions réalisées au 31 décembre 2022 par l'EPF PACA pour le compte de la Ville de Gap.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 39

- CONTRE : 2

Mme Isabelle DAVID, M. Eric GARCIN

La Conseillère Municipale Déléguée



Evelyne COLONNA

Le Secrétaire de Séance



Christiane BAR

Transmis en Préfecture le : 10 JUIL 2023

Affiché ou publié le : 10 JUIL 2023

Liste des biens en stock détenus au 31-12-2022

Garant
 COMMUNE DE GAP
 Libellé convention
 Convention d'intervention foncière sur le site en Centre-Ville - Ilot Rue de l'imprimerie - En phase réalisation
 Date d'échéance
 31/12/2024

Commune	Libellé de l'opération	N° Convention	N° Acquisition	Date de l'acte	Montant Acte	N° Cession	Montant cédé	Date cession	Montant en stock
GAP	Ilot Rue de l'imprimerie	CF0591240	000823	18/12/2012	1 750 000,00		0,00		1 750 000,00
GAP	Ilot Rue de l'imprimerie	CF0591240	000948	26/11/2013	272 485,22		0,00		272 485,22
GAP	Ilot Rue de l'imprimerie	CF0591240	001480	22/12/2016	43 000,00		0,00		43 000,00
GAP	Ilot Rue de l'imprimerie	CF0591240	001541	04/07/2017	97 000,00		0,00		97 000,00
GAP	Ilot Rue de l'imprimerie	CF0591240	001871	27/05/2019	65 000,00		0,00		65 000,00
GAP	Ilot Rue de l'imprimerie	CF0591240	002052	13/05/2020	207 000,00		0,00		207 000,00
GAP	Ilot Rue de l'imprimerie	CF0591240	002112	23/07/2020	304 040,00		0,00		304 040,00
GAP	Ilot Rue de l'imprimerie	CF0591240	002126	12/08/2020	127 680,00		0,00		127 680,00
GAP	Ilot Rue de l'imprimerie	CF0591240	002127	12/08/2020	124 000,00		0,00		124 000,00
GAP	Ilot Rue de l'imprimerie	CF0591240	002140	18/09/2020	134 400,00		0,00		134 400,00
GAP	Ilot Rue de l'imprimerie	CF0591240	002141	18/09/2020	130 000,00		0,00		130 000,00
GAP	Ilot Rue de l'imprimerie	CF0591240	002252	05/03/2021	112 750,00		0,00		112 750,00
GAP	Ilot Rue de l'imprimerie	CF0591240	002253	05/03/2021	275 000,00		0,00		275 000,00
GAP	Ilot Rue de l'imprimerie	CF0591240	002308	04/06/2021	353 320,00		0,00		353 320,00
GAP	Ilot Rue de l'imprimerie	CF0591240	002324	01/07/2021	162 473,00		0,00		162 473,00
GAP	Ilot Rue de l'imprimerie	CF0591240	002361	05/08/2021	250 000,00		0,00		250 000,00
GAP	Ilot Rue de l'imprimerie	CF0591240	002845	21/12/2022	275 450,00		0,00		275 450,00
Total					4 683 598,22		0,00		4 683 598,22